

N°2022-11/74B

Objet : PROJET DE VALORISATION DU SENTIER DU LITTORAL SUD DE LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION.

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 02 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon, en partenariat avec la commune de Saint-Cyprien et l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA – OBSCAT) porte un projet de valorisation du sentier du littoral Sud de la commune de Saint-Cyprien et de son environnement naturel et culturel.

Le projet est localisé sur le secteur Sud de la commune de Saint-Cyprien, sur un linéaire sableux de 1560 mètres compris entre le site du « Pont Tournant / UDSIS VOILE » et la limite communale d'Elne. Il se compose d'une plage, de dunes et de milieux arrières-dunaires.

Le projet ambitionne, à travers la mise en exergue d'un traitement et d'un jalonnement spécifique, guidé par le génie écologique :

- ✓ De préciser, sur un segment littoral, le projet de territoire communautaire visant notamment à révéler un autre imaginaire touristique garantissant la juste fonctionnalité des espaces et préserver le paysage et les ressources notamment via des logiques de renaturation ;
- ✓ De conserver le patrimoine de la ZNIEFF, via une intervention minimale pour laisser agir les aléas naturels ;
- ✓ De séquencer le tracé afin de répondre de manière spécifique aux dynamiques de dégradation du site (restriction des flux par l'aménagement pour limiter l'impact sur les zones les plus fragiles) ;
- ✓ De valoriser la fonctionnalité des débouchés afin d'organiser la pratique et de faciliter les accès transversaux au site, en intégrant tout aménagement dédié aux personnes à mobilité réduite en particulier les personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, la gestion de la fréquentation humaine s'impose : passages piétonniers aménagés, signalétique des cheminements, séquençage du tracé, multiplication des accès hiérarchisés typologiquement.

Le projet s'affirme comme une déclinaison spécifique du projet de territoire porté par Sud Roussillon reposant notamment sur une inversion des logiques de développement « massives » actuelles (urbanisation et tourisme de masse).

L'Etat dans le cadre du plan France Relance ayant décidé de soutenir financièrement ce projet, il est également envisagé de demander à la Région une aide supplémentaire.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
	498 500	<u>Financement obtenu</u> Etat (France Relance)	189 702 (38 %)
		<u>Financement sollicité</u> Région	99 700 (20 %)
		<u>Autofinancement</u>	209 098 (42 %)
TOTAL	498 500		498 500

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ADOpte** le projet de valorisation du sentier du littoral sud de la commune de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 20 % du montant total des travaux ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement et dire que les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20221109-2022-11-74B-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022